



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et anciens combattants : personnel

Question écrite n° 118252

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la place des personnels civils dans le ministère. Militaires positionnés sur des postes de civils, diminution des postes à responsabilité confiés aux civils, quotas exorbitants de postes offerts aux militaires candidats à la reconversion pendant que l'on demande aux fonctionnaires titulaires de se trouver des postes en détachement, en mise à disposition (voir décret du 21 juillet 2011 qui offre 96 postes d'ATMD et 79 postes d'adjoints administratifs à ces militaires)... Il lui demande sa réflexion sur la place des personnels civils au sein de son administration.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118252

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9978

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)